



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MURET
COMMUNE DE GRATENS

COMPTE - RENDU

Séance du 03 Mars 2022

Procès-Verbal

N° 2/2022

Législature 2020 -2026



ORDRE DU JOUR

1. Election d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu du 03/02/2022
3. Démission d'un conseiller municipal
4. Sécheresse 2021 : Demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle
5. Pool Routier 2022
6. Cimetière
 - 6.1. Relève de sépultures en terrain commun
 - 6.2. Vente des concessions reprises par la commune et comportant un caveau
7. Comptes rendus de réunions
8. Questions diverses

Séance du 03 Mars 2022

En période sanitaire - Épidémie COVID-19

L'an deux mille vingt-deux, le trois mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur DUTREY Alain, Maire.

Présents : CACAULT Pénélope, CHAUVIN Olivier, DANGLA Claude, DUTREY Alain, LEMARCHAND Valérie, MAUROY Frédéric, MORIN Maurice, SAURRAT Catherine, SIADOUS Stéphanie.

Absents : LAPIZE Patrick, TOUSTOU Thierry.

Procurations : LAPIZE Patrick à MORIN Maurice, TOUSTOU Thierry à DUTREY Alain.

1. Élection d'un secrétaire de séance

M. le Maire déclare la séance ouverte et invite l'Assemblée à élire son secrétaire de séance. MME CACAULT Pénélope est élue à l'unanimité.

2. Approbation du compte rendu du 03/02/2022

Le compte rendu de la réunion du 3 Février 2022 est approuvé à l'unanimité des présents.

3. Démission d'un Conseiller Municipal

M. le Maire et Madame le Sous-Préfet de Muret ont pris acte de la démission de M. Sébastien FELIU. Le tableau du conseil municipal a été actualisé en ce sens.

4. Sécheresse 2021 - Demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle – n° 2022DEL008

Au vu de la consultation lancée auprès de la population et des quarante-cinq inscriptions reçues en mairie, le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire décide d'adresser une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse 2021 auprès de la Préfecture de la Haute-Garonne.

La séance continuant,

Il est précisé que l'état de catastrophe naturelle, s'il est avéré, relève de la prise en charge des compagnies d'assurances.

5. Pool Routier 2022

M. le Maire fait communication du programme Pool Routier 2022 établi sur la base d'une enveloppe financière de 40 000 €. Les routes les plus empruntées par les camions ont été priorisées pour leur remise en état. Celles de Jouandin et des Feuillants ne sont pas prévues pour le moment. Des nids de poule seront traités à Labouille, chemin de Barut partiellement et chemin de la Briqueterie.

Il est observé que le chemin de ronde se dégrade, ce qui pourrait nous conduire à l'intégrer dans un prochain programme de travaux. La pose d'un drain dans le puits situé derrière l'Eglise est prévue. La place de l'Eglise sera rebitumée (traçage et surfaçage). Les « flashes » sur le parking de la salle des fêtes seront traités par application de bitume. Des places de parking seront matérialisées sur la place de la mairie.

Des curages de fossés seront réalisés aux lieux-dits « Vitaubé – Jouandin— Chemin de la Briqueterie et Coulat ». L'ensemble de ces travaux seront réalisés sous couvert de la Communauté de Communes Cœur de Garonne. Une rencontre avec la technicienne voirie est déjà programmée pour le lancement du programme 2022.

M. le Maire demandera au Département le marquage de la RD 626 en direction de Lafitte-Vigordane. Il lui sera demandé également des panneaux de signalisation à hauteur de l'intersection avec le chemin de Vitaubé (rappel de priorité à droite) ce qui permettrait de faire ralentir les véhicules circulant sur cette voie communale avant de s'engager sur la RD 626.

Le Conseil Municipal prévoit plusieurs réunions de commissions communales pour : l'étude d'un sens de circulation quartier Barrau, la signalétique sur le territoire communal et la mise en place de panneaux d'expérimentation.

La pose de panneaux « risque inondation » sur la RD 73a en direction de Peyssies sera demandée au Département.

6. Cimetière

6.1 Relève de sépultures en terrain commun - n° 2022DEL009

M. le Maire propose que la relève des sépultures en terrain commun résultant de la reprise des concessions abandonnées s'effectue sur quatre ans. Cela permettra de lisser le coût de cette reprise et de traiter en priorité les emplacements pour lesquels des demandes de réservations ont été faites auprès de la mairie. Le Conseil Municipal mandate M. le Maire pour demander un chiffrage aux Pompes Funèbres Pauly sur la base de 4 à 5 tombes à reprendre et 4 à 5 caveaux à nettoyer et à revendre sur l'année 2022.

Les pompes funèbres se verront imposer deux conditions à respecter : faire les caveaux à 10 cm de retrait de l'allée centrale et protection de celle-ci pour éviter toute dégradation (ripage)

6.2 Vente des concessions reprises par la commune comportant un caveau

L'Agence Technique Départementale consultée à ce sujet nous indique que, lorsque la concession comporte un caveau, le particulier doit s'acquitter du paiement du prix du terrain d'assiette (tel que fixé par délibération du Conseil Municipal) et, en sus, de celui du caveau à l'exclusion de tout profit financier. Le prix du caveau devra être fixé en fonction des frais qui ont été, le cas échéant engagés.

7. Comptes rendus de réunions

7.1 Communauté de Communes Cœur de Garonne

Lors de la présentation des orientations budgétaires 2022 aux maires, l'augmentation de 0.5 points sur le foncier bâti chaque année jusqu'en 2026 a été annoncée.

7.2 PLU

La rédaction du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est sur le point d'être finalisée. Sa présentation aux partenaires associés va être programmée.

7.3 PETR Sud Toulousain

Les maires des communes adhérentes au PETR du Sud Toulousain ont été réunis pour une présentation des domaines de compétences autres que ceux en lien avec l'instruction des dossiers d'urbanisme ; à savoir : l'amélioration de l'habitat (rénovation énergétique), la santé, la culture...

8. Questions diverses

8.1 Guerre en Ukraine

Il sera procédé au pavoisement de la mairie aux couleurs de l'Ukraine en solidarité avec ce pays. Un drapeau sera commandé.

8.2 Urbanisme

Le nombre de dossiers d'urbanisme enregistrés depuis le début de l'année est le suivant :

Certificat d'Urbanisme	Déclaration Préalable	Déclaration Préalable pour division foncière	Permis de Construire	Permis d'Aménager
11	08	0	01	0

8.3 Ouverture du Centre de Santé Lamothe

L'ouverture du Centre de Santé Lamothe est effective depuis le 1^{er} mars et compte à ce jour deux Orthophonistes.

8.4 Capteurs CO²

Les capteurs CO² ont été commandés. Les classes en seront dotées dans les prochaines semaines.

8.5 ALAE : réintégration des locaux

La levée des mesures sanitaires contre la COVID rend à nouveau possible le brassage des enfants. L'ALAE réintègrera dans les jours à venir les locaux qui lui sont dédiés attenant à la cantine scolaire.

8.6 Locaux cantine scolaire

Une réparation s'est imposée pour une remise en fonctionnement de la hotte. Par ailleurs, M. le Maire indique avoir consulté le personnel communal intervenant dans les locaux de la cantine en vue des travaux projetés par la municipalité sur ce bâtiment. Ce dernier a fait savoir son souhait de pouvoir disposer d'une cuisine neuve plus fonctionnelle.

8.7 Karcher Thermique

Le karcher thermique a été complété d'une lance de nettoyage haute-pression. L'achat d'une monobrosse pourrait s'envisager un peu plus tard.

8.8 Local attenant à l'atelier municipal

Le local attenant à l'atelier municipal devrait être mis en vente. Son propriétaire a tenu à en informer la mairie compte-tenu de la mitoyenneté de ces deux bâtiments.

Fin de séance à 20H20.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Signature des conseillers municipaux

NOM – PRÉNOM	SIGNATURE
Pénélope CACAULT	
Olivier CHAUVIN	
Claude DANGLA	
Alain DUTREY	
Patrick LAPIZE	<i>Procuration à M. MORIN Maurice</i>
Valérie LEMARCHAND	
Frédéric MAUROY	
Maurice MORIN	
Catherine SAURRAT	
Stéphanie SIADOUS	
Thierry TOUSTOU	<i>Procuration à M. DUTREY Alain</i>